



COMMUNE
DE
BALLAISON

PROJET EDUCATIF LOCAL



2017 - 2020

Table des matières

PREAMBULE	2
VOCATION DE LA COLLECTIVITE	2
LES OBJECTIFS EDUCATIFS	3
MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF	4
RESSOURCES EDUCATIVES.....	4
MOYENS EDUCATIFS.....	4
PARTENARIAT	6
EVALUATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL	6

PREAMBULE

La commune de Ballaison a intégré en 2010 le contrat enfance et jeunesse intercommunal avec les communes de Douvaine et Bons en Chablais. Elle a signé une convention tripartite avec ces deux communes et la Fédération des MJC Rhône- Alpes pour mutualiser les moyens humains et développer des projets plus spécifiques.

Aussi, la commune de Ballaison a mis en place, dès la rentrée 2014, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour répondre à la réforme des rythmes scolaires.

Dès la rentrée 2017, la gestion municipale des accueils périscolaires succèdera à celle menée depuis plus de onze ans par l'association les « Bout'Choux » de Ballaison. Ainsi, cette restructuration des services scolaires et périscolaires permettra une meilleure coordination des équipes municipales (ATSEM, animateurs périscolaires, agents techniques).

En conduisant un Projet Educatif Local (PEL), l'équipe municipale affirme sa volonté de mettre l'éducation au centre de ses préoccupations.

La mise en œuvre du PEL 2017-2020 permet de fixer les orientations et les priorités, de construire au quotidien un partenariat plus efficace avec tous les acteurs de la commune et de tisser des liens importants avec nos interlocuteurs institutionnels.

Pour l'année 2017/2018, environ 150 enfants sont inscrits dans les écoles à Ballaison dont 60 à l'école maternelle et 90 élèves à l'école élémentaire.

Le projet éducatif local définit les orientations éducatives de la commune et désigne l'ensemble des activités à caractère culturel, sportif, scientifique et récréatif, proposé au plus grand nombre d'enfants. Ce projet a également pour but d'harmoniser les actions entreprises en faveur des enfants et de définir les modalités de fonctionnement du service.

Valable durant trois ans (2017/2020), ce PEL est amené à évoluer en fonction des constats et du diagnostic établi en 2018.

Ce document est diffusé par la commune de Ballaison :

- aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) afin de faire connaître ses intentions éducatives développées au sein des accueils périscolaires.
- aux familles ballaisonnaises pour les informer des objectifs éducatifs de la structure municipale à qui elles confient leurs enfants.
- aux équipes pédagogiques pour orienter et harmoniser leur travail d'accompagnement et d'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans.

VOCATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE BALLAISON

Les accueils périscolaires de la commune de Ballaison ont pour principales vocations :

- d'accueillir les enfants en dehors des heures scolaires et de proposer une action éducative en complément de l'école,
- d'organiser et proposer des moments de loisirs à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- de découvrir des activités spécifiques de façon ludique,
- de proposer aux familles un accueil sécurisant et de qualité pour leurs enfants.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La continuité éducative, la cohérence et la qualité du temps de vie de l'enfant sont les principales priorités du présent projet éducatif local.

Respecter le rythme personnel de l'enfant en adaptant des temps de repos et une meilleure articulation entre les temps scolaires et périscolaires

- Respecter le rythme de l'enfant en prenant en compte ses besoins physiques, affectifs et physiologiques
 - o Créer un cadre sécurisant pour chaque enfant
 - o Rendre les apprentissages ludiques
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant
 - o Rendre l'enfant acteur de sa vie personnelle
 - o Aider et encourager l'enfant à la prise de responsabilité

Accompagner l'enfant avec bienveillance dans l'intégration des règles de vie sociale en favorisant l'émergence d'une démarche citoyenne

- Sensibiliser au savoir vivre ensemble dans le respect des règles de vie en société
 - o Lutter contre les comportements violents et les incivilités
 - o Faire respecter le matériel et les lieux d'accueil
 - o Sensibiliser à la tolérance et à l'acceptation des différences
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté
 - o Favoriser et développer l'engagement
 - o Promouvoir les projets d'enfants et de jeunes
- Eduquer à l'écocitoyenneté
 - o Promouvoir la découverte et le respect de l'environnement naturel
 - o Sensibiliser et éduquer au développement durable

Accompagner l'enfant pour favoriser l'estime et la connaissance de soi et développer la créativité et l'imagination

- Valoriser chaque enfant en favorisant son estime de soi et son épanouissement
 - o Encourager la participation volontaire aux activités
 - o Donner l'occasion à chaque enfant de s'exprimer
 - o Positionner l'enfant et le jeune en situation de réussite
- Développer sa curiosité et son ouverture sur le monde extérieur
 - o Permettre à chacun de diversifier ses centres d'intérêts
 - o S'impliquer dans des projets divers en fonction de ses propres aspirations
 - o Faire découvrir aux enfants l'environnement communal
 - o Favoriser l'accessibilité des enfants à la langue française
- Proposer une offre éducative diversifiée de qualité
 - o Développer les activités culturelles et scientifiques
 - o Encourager la pratique d'activités artistiques
 - o Permettre l'accès aux activités sportives diverses
 - o Accompagner à la scolarité

MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF

1. RESSOURCES EDUCATIVES

1.1 Accueil du matin et du soir :

Organisé au sein de l'accueil périscolaire, l'accueil périscolaire fonctionne de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et le mercredi de 7h à 8h30.

D'une capacité d'accueil de 30 enfants (+ 17 enfants de plus de 6 ans dans la mezzanine) âgés de 3 à 12 ans et scolarisés à Ballaison, l'accueil périscolaire est assuré par les animateurs périscolaires et dirigé par le responsable des accueils périscolaires.

1.2 Restaurant scolaire municipal :

Situé au sein de l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire fonctionne de 11h45 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un accueil est également proposé les mercredis de 11h30 à 13h30 moyennant la fourniture d'un panier repas par les familles. La capacité totale du restaurant scolaire permet d'accueillir 50 enfants âgés de 3 à 12 ans et scolarisés à Ballaison.

La pause méridienne est encadrée par des animateurs périscolaires et dirigée par le responsable des accueils périscolaires.

1.3 Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, les temps d'activités périscolaires sont organisés de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et permettent d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés à Ballaison.

L'équipe d'animateurs périscolaires ainsi que les ATSEM et des intervenants extérieurs assurent l'encadrement des enfants sous la coordination du responsable des accueils périscolaires.

2. MOYENS EDUCATIFS

2.1 Moyens humains :

Encadrement :

L'équipe d'animation intervient sur tous les temps d'accueil de l'enfant : le matin avant l'école, durant la pause méridienne, durant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et le soir après l'école. Les ATSEM et des intervenants extérieurs (principalement de la MJC de Douvaine) sont également sollicités durant les TAP.

Rôles et missions :

L'animateur périscolaire assume les fonctions suivantes :

- ✓ Accueillir les enfants et leurs familles
- ✓ Participer au développement physique, psychologique et affectif de l'enfant
- ✓ Contrôler et appliquer les règles de sécurité dans les activités
- ✓ Planifier, organiser et mettre en œuvre des animations adaptées aux enfants

Garant de la sécurité et de la sérénité des accueils de loisirs, l'animateur doit avoir un comportement exemplaire auquel les enfants peuvent se référer. Il devra être vecteur des valeurs du présent projet éducatif local par le dialogue et le respect.

Professionnalisation des agents communaux :

Les agents sont recrutés en fonction de leur capacité à travailler avec des enfants de 3 à 12 ans. Afin de respecter la réglementation en vigueur, 50% des animateurs sont titulaires de diplômes de l'animation et de l'éducation populaire : BAFA, CAP Petite Enfance, BPJEPS, BAPAAT, DEJEPS....

2.2 Moyens pédagogiques :

Un projet pédagogique est rédigé par le responsable des accueils périscolaires en concertation avec l'équipe d'animation. Ce document, qui découle du présent projet éducatif local, précise les objectifs pédagogiques à mettre en œuvre, les modalités de fonctionnement et le déroulement des activités.

Des réunions d'informations, concertations et préparations bi-hebdomadaires sont animées par le responsable des accueils périscolaires, pour l'équipe d'animation. Une formation interne est également proposée aux animateurs de façon mensuelle afin d'enrichir leurs connaissances et aborder des problématiques liées à leur métier.

2.3 Moyens matériels:

Les locaux :

L'accueil périscolaire, est situé au 25 chemin de l'Eglise à Ballaison en face des deux écoles de la commune. Sa capacité d'accueil est de 50 enfants âgés de 3 à 12 ans. Il est constitué d'un hall d'entrée, d'un bureau de direction, de deux salles d'activités dont une en mezzanine (réservée au plus de 6 ans), d'un coin lecture, d'un dortoir, d'une salle de restaurant scolaire, d'un office, de sanitaires, d'un local de stockage de matériels d'entretien, d'un local technique, d'une laverie et d'un préau abrité.

Le matériel pédagogique :

Du matériel pédagogique est mis à disposition de l'équipe d'animation pour mener tout type de projets et activités. Chaque animateur dispose d'un budget pédagogique alloué pour la réalisation de ses projets.

2.4 Moyens financiers:

Tarifification :

Les tarifs appliqués aux services périscolaires sont calculés selon le quotient familial établi par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour l'année scolaire. Ils ont été fixés par une délibération du conseil municipal de la commune en date du 23 mai 2017.

Participation des familles :

Les prestations de services d'accueil de l'enfant requièrent une participation financière des familles à hauteur des dépenses municipales relatives à l'accueil périscolaire.

Dispositifs institutionnels :

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Prestation de services

2.5 Moyens de communications auprès du public et de leur famille

- Site internet de la mairie de Ballaison
- Affichage dans les écoles
- Distribution de flyers par le biais de l'école
- Portail Famille
- Mails
- Espace d'informations au sein de l'accueil périscolaire
- Présence de l'équipe d'animation aux heures d'accueil

3. PARTENARIATS

Partenaires municipaux et associatifs :

- Bibliothèque municipale
- MJC Chablais
- Associations sportives

Partenaires éducatifs :

- Ecole maternelle de Ballaison
- Ecole élémentaire de Ballaison

Partenaires institutionnels :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie

4. EVALUATION DU PROJET EDUCATIF

Chaque structure d'accueil doit établir régulièrement le bilan de ses actions en fonction des indicateurs de réussite préalablement fixés dans son projet pédagogique.

Ainsi, des réunions hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles et en fin de chaque session permettront d'évaluer son projet pédagogique.

Le responsable périscolaire rédigera un rapport annuel d'analyse et de mesures des actions menées tout au long de l'année.

D'autre part, un comité de pilotage constitué d'élus, de membres des commissions municipales jeunes et écoles, du service périscolaire, d'acteurs éducatifs et associatifs, de parents d'élèves se réunira bi-annuellement afin de suivre le projet éducatif. Ses fonctions seront les suivantes :

- Concertation, échanges d'idées et retour d'expériences
- Propositions en direction de la collectivité
- Impulsion et suivi des actions
- Evaluation du projet et anticipation des évolutions

Enfin, le projet éducatif mis en place pour trois ans (2017-2020) sera évalué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Fait à Ballaison, le 6 juin 2017